



MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

Séance ordinaire du
lundi 12 août 2024, à 19 h 30

ORDRE DU JOUR

1. Législation

- 1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024
- 1.4. Adoption du règlement 848-2024, ayant pour effet de fixer la rémunération des membres du conseil, conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* et abrogeant le règlement 769-2018

2. Administration générale

- 2.1. Approbation des comptes à payer et payés
- 2.2. Affectation – Paiement des assurances – Réseau de distribution de l'eau (aqueduc) et Traitement des eaux usées (égout)
- 2.3. Cotisation 2024-2025 - Chambre de Commerce du Grand Joliette
- 2.4. Inspectrice adjointe en bâtiment et environnement – Stagiaire (emploi estival rémunéré) – Avenant au contrat de travail
- 2.5. Entente déplacement d'une borne-fontaine 1155, rue du Moulin

3. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 3.1. Adoption du règlement 847-2024
Modifiant le règlement de zonage 841-2023, ayant pour effet de modifier la norme 6.2.2 concernant la règle d'exception relative à la marge avant. Cette modification vise à autoriser une marge d'implantation plutôt qu'une implantation spécifique.
Modifiant le règlement de construction 843-2023, ayant pour effet de retirer l'obligation de fournir des plans signés et scellés par un ingénieur pour une dalle flottante d'un bâtiment accessoire.
Modifiant le règlement de permis et certificats 844-2023, ayant pour effet de modifier l'échéancier afin de fournir un certificat de localisation à la fin de l'échéance du permis.

4. Loisirs et Culture

- 4.1. Politique de tarification des activités de loisirs - Modification

5. Voirie

- 5.1. Affectation – Règlement d'emprunt vs Programme d'aide à la voirie locale (volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local – AIRRL)
- 5.2. Affectation – Piste cyclable
- 5.3. Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) – Construction d'une piste cyclable située à l'intersection de la 25^e avenue et de la route 343 ainsi que deux passerelles
- 5.4. Vente d'une partie du lot 6 362 918 au nouveau propriétaire du 1095, 50^e Avenue
- 5.5. Réfection de la voirie de la 25^e Avenue – Acceptation du devis
- 5.6. Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable et prévoyant la fourniture de service – Autorisation de signataires

6. VARIA

7. Période de questions

Prochaine séance ordinaire du conseil le
lundi 9 septembre 2024, à 19 h 30